



Présentation synthétique

COMPTE
ADMINISTRATIF
2020

Compte administratif 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Maraussan.

Qu'est-ce que le compte administratif d'une commune ?

- le compte administratif est conforme aux écritures portées sur le compte de gestion
- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur, le Maire.
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.



Compte administratif 2020

Les dépenses de fonctionnement

L'année 2020 fût une année particulière, marquée par la crise sanitaire. Cette dernière est venue bouleverser les prévisions et nous avons dû nous adapter pour faire face à de nouvelles pratiques (respect des protocoles, suppressions des activités festives, scolaires, associatives, ...).

Ainsi la réalisation du budget 2020, retracée dans le présent compte administratif illustre l'impact de la crise sanitaire sur le budget communal.



Compte administratif 2020

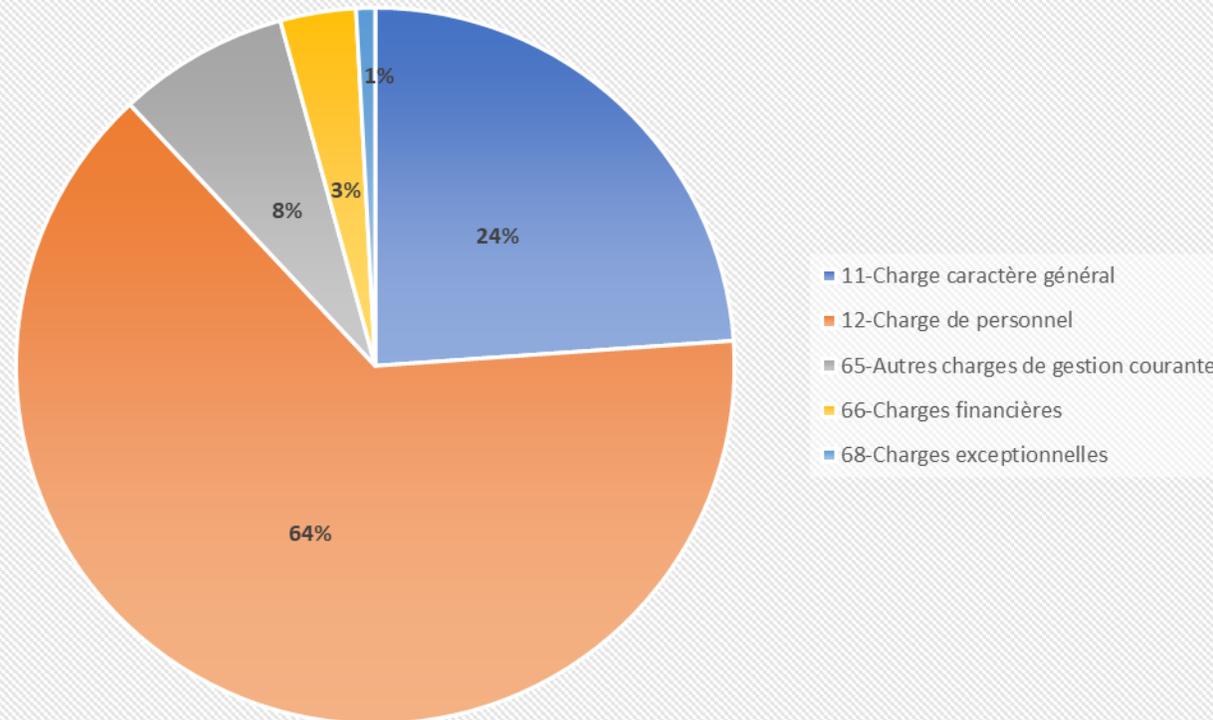
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,25 % par rapport à celles de 2019 passant de 3 422 553 € à 3 739 244 €.

CHAPITRE/COMPTE	CA 2020 en €
011 Charges Caractère général	824 700
012 Charges Personnel	2 214 678
014 Atténuations de produits	49 446
65 Autres charges de gestion courante	266 200
66 Charges financières	117 581
67 Charges exceptionnelles	29 638
042 Dotations aux amortissements	236 999
Total des dépenses fonctionnement	3 739 243



Dépenses de fonctionnement



Chapitre des charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 824 700 € (en 2020) et 713 880 € (en 2019) soit une augmentation de 15,5 %

L'impact de la crise sanitaire

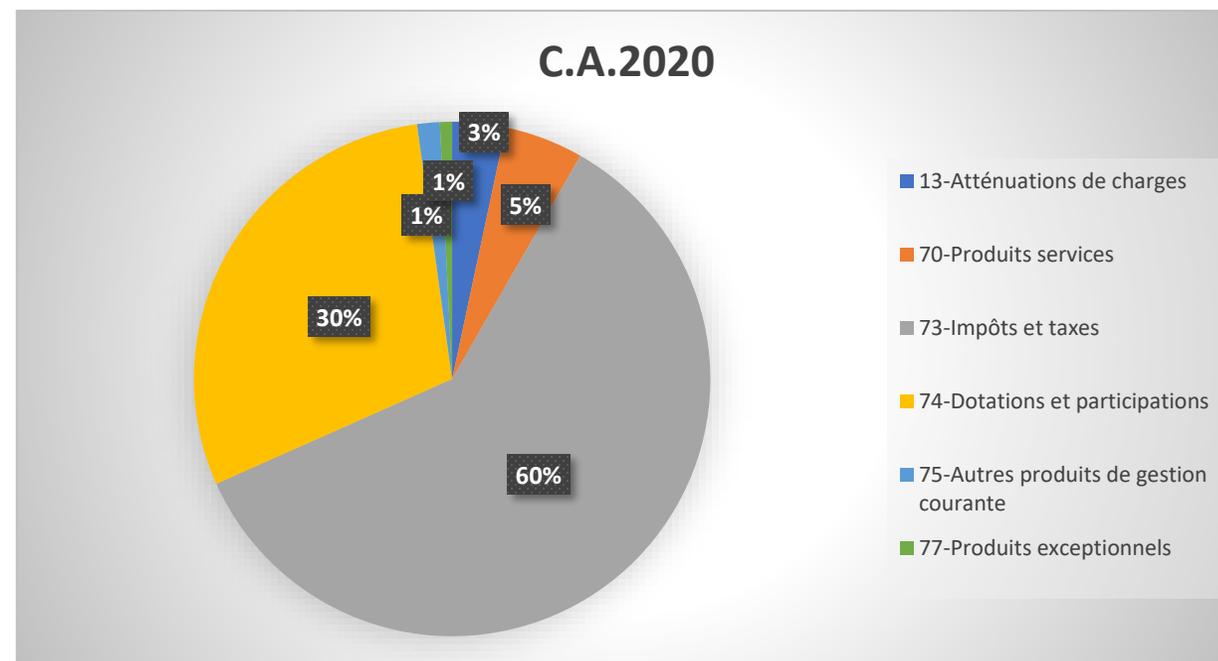
Réalisé	2019	2020	Augmentation en %
Fournitures d'entretien	12 310,00	18 429,00	49,71
Autres matières et fournitures	29 885,00	51 482,00	72,27
Publications	338,00	13 648,00	3937,87
Frais de nettoyage des locaux	3 056,00	12 563,00	311,09

Réalisé	2019	2020	Diminution en %
Achats de prestations de services	141 720,00	123 447,00	-14,80
Fournitures de petit équipement	50 643,00	40 651,00	-19,73
Fêtes et cérémonies	28 239,00	22 577,00	-20,05
Versement organisme formation	8 086,00	2 630,00	-67,47
Frais de mission	1 065,00	505,00	-52,58

Compte administratif 2020

Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE/COMPTE	CA 2020 en €
013 Atténuations de charges	137 825
70 Produits des services	203 892
73 Impôts et taxes	2 478 753
74 Dotations et participations	1 218 374
75 Autres produits de gestion courante	58 246
76 Produits financiers	19
77 Produits exceptionnels	31 447
042 Travaux en régie	94 176
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 222 733



Les recettes de fonctionnement

Les recettes ont augmenté de 2,2% par rapport à 2019 soit de 4 131 188 € à 4 222 733 €

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Réalisé	2019	2020	Augmentation en %
Redevances caractère loisirs	26 624,00	34 547,00	29,76
Ouverture des CLSH lors des deux mois d'été			
Droits de mutation	132 104,00	153 872,00	16,48
Augmentation des cessions			
Taxes foncières et habitation	1 953 303,00	1 999 698,00	2,38
Dotations	735 757,00	780 989,00	6,15
FCTVA	661,00	1 955,00	195,76
Autres participation Etat	244 161,00	316 931,00	29,80
Remboursement des masques (9051 €) Cantine 1 € (13 432 €) Elections (3 059 €) Aide COVID crèche (26 886 €)			
			Diminution en %
Redevances services culturels	2 158,00	1 669,00	-22,66
Redevances et droits périscolaires	215 640,00	133 453,00	-38,11

Compte administratif 2020

Les dépenses d'investissement

Ces dépenses, par chapitre totalisent l'ensemble des dépenses présentées par opération.

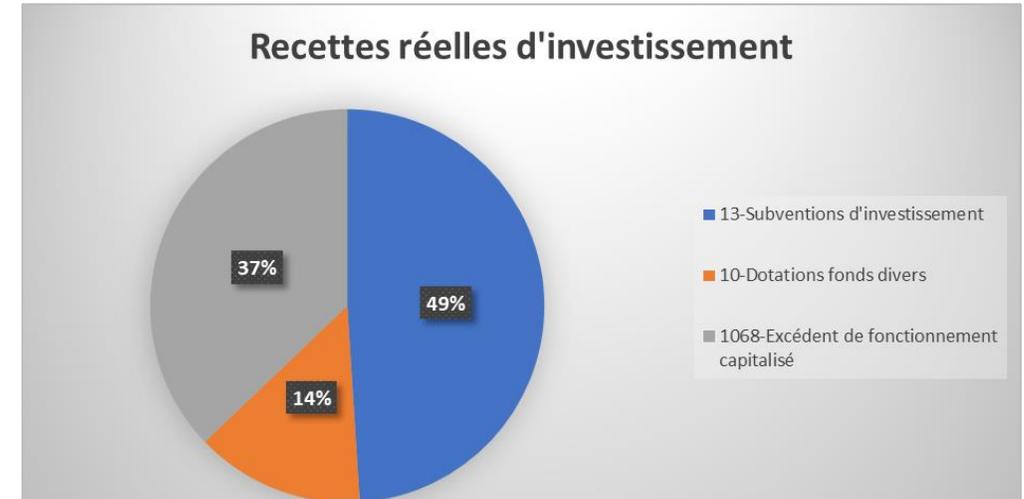
Chapitre	CA 2020 (YC les RAR)
20 Immobilisations incorporelles	30 690 €
204 Subventions d'équipement	279 020 €
21 Immobilisations corporelles	286 013 €
23 Immobilisations en cours	902 160 €
10 Dotations	- €
16 Emprunt	230 644 €
040 Travaux en régie	94 176 €
TOTAL	1 822 704 €



Compte administratif 2020

Les recettes d'investissement

Chapitre	CA2020 (yc RAR)
13 Subventions	1 651 440 €
10 FCTVA Taxe aménagement	186 498 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	500 000 €
040 Dotations aux amortissements	236 999 €
041 Opérations patrimoniales	499 €
TOTAL	1 583 369 €



Les recettes ont diminué de 2 495 363 € en 2019 (731 802 en RAR) à 1 583 369 € en 2020 (992 067 en RAR) :

- Le FCTVA : 456 736 € perçu en 2019 et 130 007 € en 2020 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Les subventions reçues : 916 432 € en 2019 et 659 373 € en 2020 ;
- La taxe d'aménagement : 90 599 € en 2019 et 56 492 € en 2020

Ces recettes constatent la diminution des investissements sur la commune pour les raisons évoquées précédemment. En effet, le remboursement de TVA et les encaissements de subventions sont corrélés aux émis.





Présentation
synthétique

BUDGET
PRIMITIF 2021

Budget prévisionnel 2021

La commune de Maraussan, compte aujourd'hui 4 514 Habitants (chiffre INSEE).

Les priorités pour le budget de la commune sont identiques depuis quelques années : maîtriser les coûts de fonctionnement pour lui permettre de moderniser et d'équiper les services au regard des enjeux futurs et d'équipement de la commune.



Qu'est-ce que le budget prévisionnel d'une commune

Un budget est **un document de référence** dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses ; le budget est donc **un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable** au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

Au sens strict, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut subir des modifications. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté généralement entre le mois de décembre (de l'année précédente) et le mois de mars (de l'année d'exécution du budget). Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. En cours d'année, des rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution, ces modifications sont soumises au vote du Conseil Municipal dans le cadre **d'une décision modificative**

Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, **le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives**. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune.



Le budget prévisionnel

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles.



POINTS CLEFS BUDGET 2021



👉 Dépenses de fonctionnement maintenues au même niveau qu'au budget primitif 2020

2019 : 4 021 927€

2020 : 4 258 165 €

2021 : 4 283 936 €

👉 Un investissement qui doit retrouver un niveau conforme aux besoins de la population

2019 : 3 989 523 €

2020 : 4 190 416 €

2021 : 5 651 043 €

👉 Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité locale pour 2021.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

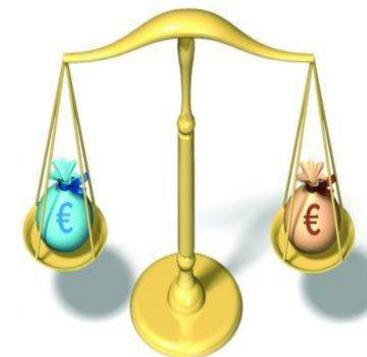
SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES



Chapitre	Objet	Montants BP	Montants BP
		2020	2021
011	Charges à caract. général	859 900	853 360
012	Charges de personnel	2 204 408	2 235 391
014	Atténuations de produits	51 500	44 628
65	Autres charges	309 550	327 400
66	Charges financières	122 000	114 000
67	Charges exceptionnelles	33 800	33 800
042	Opérations d'ordre entre sections	237 000	267 500
023	Virement à la Section d'investissement	440 007	407 857
		4 258 165	4 283 936

AUTOFINANCEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES



Chapitre	Objet	Montants BP	
		2020	2021
013	Atténuations de charges	88 000	54 700
70	Produits des services	236 600	270 350
73	Impôts et taxes	2 384 924	2 339 994
74	Dotations, subv., particip.	1 141 783	1 220 980
75	Autres produits	63 000	61 000
76	Produits financiers	24	20
77	Produits exceptionnels	6 000	22 000
042	Opérations d'ordre	129 200	122 769
002	Résultat reporté	208 634	192 123
		4 258 165	4 283 936



SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT 2021

RECETTES FONCTIONNEMENT 4 283 936 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT - 3 876 079 €

AUTOFINANCEMENT = 407 857 €

Synthèse du fonctionnement

La ressource principale est constituée des impôts et taxes, elle évolue par le phénomène d'évolution naturelle des bases. La commune perçoit les taxes foncières sur le bâti et non bâti. Les taux restent inchangés.

Viennent ensuite **les dotations**, particulièrement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les produits des services (location, prestations payées par les usagers pour la restauration scolaire par exemple...).

La principale dépense est celle de la masse salariale (62 %) nécessaire au fonctionnement des services publics à la population et son corollaire les charges générales qui sont les moyens mis à la disposition des services.

La dépense de la masse salariale est atténuée par les remboursements des salaires (agents en maladie) et par l'aide allouée par l'Etat pour les emplois aidés. Ce remboursement s'élève à 54 700 €.

Les dépenses de fonctionnement

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général représente 23,65 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel :

La prévision s'élève à 2 235 390 € alors qu'au B.P 2020 elle représentait 2 204 408 € soit 1 % d'augmentation.

Les charges de personnel restent stables

Les atténuations de produits : le prélèvement effectué au titre de la loi SRU diminue cette année au regard des logements sociaux réalisés sur notre commune.

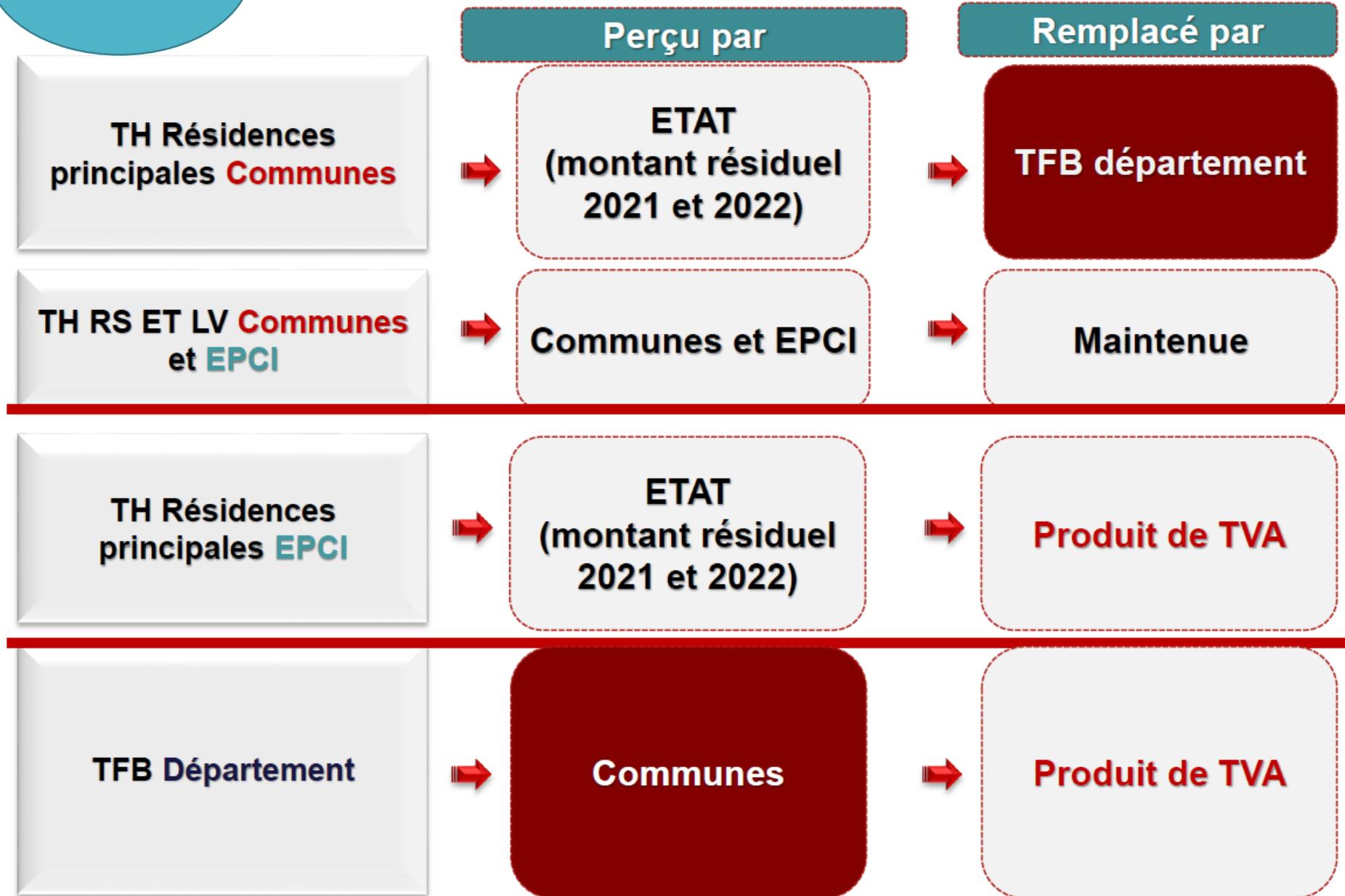
44 128 € en 2021 et 49 500 € en 2020.

Autres charges de gestion courante : Les indemnités ont été réparties selon l'enveloppe réglementaire.

Les recettes de fonctionnement

Fiscalité

Le big-bang fiscal de 2021 : la recomposition nationale des produits fiscaux





LA SECTION D'INVESTISSEMENT

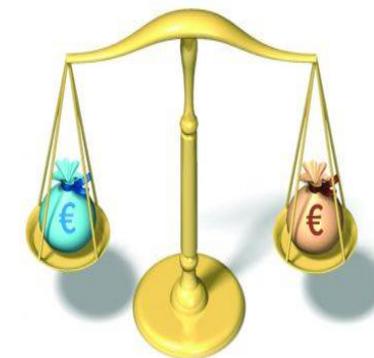
RESTE A REALISER 2020

Reste à réaliser (RAR)

Dépenses : 606 586 €

Recettes : 992 067 € soit + 385 481 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES



Chapitre	Objet	Montants BP	
		2020	2021
040-041	Opérations d'ordre	139 200	133 399
16	Emprunts	231 700	228 200
45	Opération pour compte de tiers		220 000
	Opérations d'équipement hors RAR	2 698 112	4 462 858
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES (yc RAR)	4 190 416	5 651 043

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Objet	Montants BP	Montants BP
		2020	2021
021	Virement de la Section de fonctionnement	440 007	407 857
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000	500 000
13	Subventions	834 875	280 976
16	Emprunts		757 680
165	Dépôts cautionnement	1 200	1 200
10	Dotations, fonds divers	190 000	186 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	800	58 300
45	Opération pour compte de tiers		220 000
40-41	Opérations d'ordre	247 000	278 130
001	Résultat positif reporté	1 588 779	1 955 532
TOTAL DES RECETTES CUMULEES (yc RAR)		4 534 464	5 651 043

← AUTOFINANCEMENT

← Affectation du résultat

← Emprunt d'équilibre





SYNTHESE DE L'INVESTISSEMENT 2021

RECETTES INVESTISSEMENT 2 787 654 €

DEPENSES INVESTISSEMENT - 5 651 043 €

BESOIN DE FINANCEMENT = 2 863 389 €

AUTOFINANCEMENT 407 857 €

Excedent de fonctionnement 500 000 €

Résultat d'exécution reporté 1 955 532 €

EMPRUNT

Niveau d'endettement de la collectivité : le capital restant dû au 01/01/2021 s'élève à 3 491 733 €.

Le remboursement de l'emprunt s'élève par an à 340 671 € dont 226 821 € en capital et 113 850 € en intérêt. Certains de ces emprunts se terminent d'ici 2026 , ce qui engendrera une diminution du remboursement du capital 57 000 €.

Depuis 2017, la commune n'a pas eu de recours à l'emprunt.

Le ratio Annuité de la dette/Total recettes réelles fonctionnement : 8,40 %.

Ce qui traduit une bonne gestion (annuité ne doit pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement).

Le ratio de surendettement – niveau d'endettement indique les marges de manœuvre pour les années à venir : en cours de dette/produits de fonctionnement soit $3\,491\,733/4\,051\,830 = 0,86$. Le seuil d'alerte est à 1,21